

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### **Arrêté du 23 février 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un recrutement d'agents spécialisés de police technique et scientifique de la police nationale**

NOR : *INTC1705502A*

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 23 février 2017, est autorisée au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un recrutement d'agents spécialisés de police technique et scientifique de la police nationale.

Le nombre de postes offerts aux différents recrutements sera fixé par arrêté ultérieur.

Ces concours sont ouverts en externe et en interne, pour la session 2017, dans tous les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) suivants :

- SGAMI Est ;
- SGAMI Nord ;
- SGAMI Ouest ;
- SGAMI Sud ;
- SGAMI Sud-Est ;
- SGAMI Sud-Ouest ;
- SGAMI de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Pour chaque recrutement, la date de clôture des inscriptions, la date des épreuves et la composition du jury feront l'objet d'arrêtés pris par les autorités responsables de l'organisation de ces recrutements.